

DEVENEZ PROCUREUR(E) AU SERVICE DE LA JUSTICE

DPCP DIRECTEUR DES POURSUITES CRIMINELLES ET PÉNALES

APPEL DE CANDIDATURES

916-246011158

Deux (2) emplois réguliers de procureur(e) aux poursuites criminelles et pénales sont ouverts au Bureau de l'Ouest du Québec pour lequel le port d'attache est situé au point de service de Gatineau.

Mission du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP)

Créé en 2007, le DPCP a pour mission d'assurer, au nom de l'État québécois, la responsabilité des poursuites criminelles et pénales, et ce, dans la recherche de la justice ainsi que dans le respect de l'intérêt public et la règle de droit :

- de façon indépendante à l'abri de toute pression de nature politique, policière ou médiatique;
- de façon à assurer la protection de la société et l'intérêt légitime des victimes, de leurs proches et des témoins.

Le DPCP contribue à protéger la population québécoise et à maintenir la confiance du public envers le système de justice criminelle et pénale. Son indépendance permet à la population de bénéficier d'un système de justice intègre et équitable.

Mandat du Bureau

Le Bureau de l'Ouest du Québec (le Bureau) est un bureau du DPCP sous la responsabilité de la procureure en chef aux poursuites criminelles et pénales, M^{e} Marie-Hélène Magnan.

Il a pour mandat de d'autoriser et de diriger les poursuites criminelles et pénales des districts judiciaires de Gatineau, de Beauharnois et de Labelle devant les tribunaux (incluant les tribunaux d'appel) au nom de l'État québécois et d'accomplir les actions requises tout au long du processus judiciaire. Les procureur(e)s de ce Bureau conseillent les policiers sur toutes questions impliquant une infraction criminelle commise par un adulte et participe notamment aux opérations policières menées par différentes escouades à travers la province, en offrant les conseils en enquête requis. Ils s'assurent également de la prise en compte des intérêts légitimes des personnes victimes d'infractions criminelles et des témoins tout au long du processus judiciaire.

Les personnes retenues pour occuper ces postes seront jusqu'à nouvel ordre, sous l'autorité de M^{e} Andrée-Anne Tremblay, procureure en chef adjointe aux poursuites criminelles et pénales.

L'équipe

Le point de service est situé au 17, rue Laurier, bureau 1.230, à Gatineau. Il est composé d'une équipe de 48 personnes. Pour l'accomplissement de son mandat, il recourt à des personnes qui ont une expérience variée et complémentaire.

Attributions des postes

Les postes consistent principalement à traiter des dossiers de **l'équipe spécialisée en violence conjugale et/ou violence sexuelle**. Les procureurs qui y œuvrent doivent faire preuve, entre autres, d'autonomie et de rigueur dans leur mode de travail, de collaboration avec tous les partenaires et collègues qui les entourent en plus d'avoir une bonne capacité d'adaptation.

Les postes consistent principalement à :

- rencontrer les personnes impliquées dans les différents dossiers, et participer à la mise en place de mesures d'accueil et d'accompagnement des personnes vulnérables;

- collaborer avec les personnes victimes ou leur représentant afin d'offrir des mesures d'aide au témoignage et les informer avant le règlement d'un dossier;
- agir et plaider devant les tribunaux en assurant un service de poursuite efficient et respectueux envers tous les acteurs et intervenants du système judiciaire;
- conseiller, en temps réel, les agents de la paix et les personnes responsables de l'application des lois relativement à tous les aspects d'un dossier criminel;
- analyser les dossiers soumis par les corps policiers, formuler au besoin des demandes de complément d'enquêtes, effectuer les contacts nécessaires et autoriser les poursuites pertinentes dans le respect des lois et des directives du DPCP;
- agir et plaider devant les tribunaux en assurant un service de poursuite efficient et respectueux envers tous les acteurs et intervenants du système judiciaire;
- voir à l'assignation des témoins ainsi qu'à la production de documents en vue de la tenue d'un procès;
- mener toutes les procédures judiciaires dans les dossiers (autorisations, rencontres, comparutions, enquêtes préliminaires, procès, auditions sur la détermination de la peine, etc.);
- mettre en place des mesures visant à réduire au maximum les délais à toutes les étapes judiciaires dans les dossiers;
- suivre de la formation en continu afin de maintenir le haut niveau de connaissances et d'expertise requis pour exercer la fonction;
- dispenser de la formation juridique, tant à l'interne qu'aux partenaires;
- intervenir publiquement et donner des entrevues à des médias écrits et électroniques au besoin.

Profils recherchés

Le Bureau de l'Ouest du Québec est à la recherche de nouveaux talents pour enrichir son équipe de procureurs. Il cherche des personnes qui doivent faire preuve, entre autres, d'autonomie et de rigueur dans leur mode de travail, de collaboration avec tous les partenaires et collègues qui les entourent en plus d'avoir une bonne capacité d'adaptation.

Concrètement, les personnes recherchées :

- démontrent de l'intérêt pour l'accompagnement des personnes vulnérables en situation de violence conjugale dans le cadre du processus judiciaire.
- démontrent un bon esprit d'analyse et de synthèse;
- démontrent un bon sens des responsabilités et de l'organisation pour être en mesure de se vouer à un ou plusieurs dossiers sur le long terme;
- apprécient les tâches diversifiées et démontre une facilité d'adaptation face aux changements;
- possèdent un bon esprit de synthèse et un intérêt marqué à approfondir ses connaissances du droit.

Conditions de travail

Au 1er avril 2026, le traitement minimal est fixé à 82 999 $ et le traitement maximum à 192 423 $ pour un horaire normal de travail de 37,5 heures par semaine.

Télétravail

Dans l'éventualité où le télétravail est autorisé, les procureurs doivent fournir un environnement de travail à domicile adapté à l'accomplissement de la prestation de travail attendue, sécuritaire et qui permet d'assurer la confidentialité et la sécurité de l'information, de même que d'entretenir des communications efficaces et de respecter le décorum des tribunaux s'ils doivent participer à des audiences à distance.

Conditions d'admissibilité

Pour que votre candidature soit admissible, vous devez :

- être inscrit(e) au tableau de l'Ordre des avocats du Québec;
- occuper un emploi de procureur(e) aux poursuites criminelles et pénales OU être déclaré(e) apte à exercer la fonction de procureur(e) (votre nom fait alors partie de la banque de personnes qualifiées);

    - si votre candidature est retenue et que vous n’êtes pas déjà à l’emploi du DPCP, vous devrez donner votre autorisation pour une vérification d’habilitation sécuritaire.
- faire parvenir votre candidature par courriel, au plus tard, le **27 novembre 2026 à 23 h 59**, heure de l’Est.

Marche à suivre pour déposer votre candidature

Vous devez faire parvenir votre candidature par courriel, à l’adresse dotation@dpcp.gouv.qc.ca en prenant soin d’y joindre ces documents :

- une lettre de motivation à occuper les fonctions;
- votre curriculum vitae, incluant les dates de début et de fin (mois et année) des emplois occupés.

Prendre soin d’inscrire le numéro **916-246011158** de l’appel de candidatures.

Prenez note

Dans l’éventualité où aucune candidature ne serait retenue parmi les candidats permanents, temporaires ou occasionnels répondant aux exigences du poste, le Bureau de l’Ouest pourra considérer les candidatures des personnes candidates déclarées aptes dont le nom figure dans la banque de personnes qualifiées.

Informations sur le processus de dotation

Communiquer avec la Direction des ressources humaines du DPCP, par courriel, à l’adresse dotation@dpcp.gouv.qc.ca.

Informations sur les attributions de l’emploi

Communiquer avec M^{e} Marie-Hélène Magnan, procureure en chef, par courriel, à l’adresse marie-helene.magnan@dpcp.gouv.qc.ca.